

Séance plénière du 28 février 2017

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration de l'UVHC**

Objet : Projet d'établissement Université Polytechnique des Hauts de France

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de la Maison des Services à l'Etudiant (MSE), le mardi 28 février 2017, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis (UVHC),

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Président laisse la parole à Madame Souad HARMAND, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, qui présente aux conseillers les points proposés dans le cadre du projet d'établissement.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UVHC ADOPTE A LA MAJORITE DES VOIX LES TREIZE PRINCIPES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DES HAUTS DE FRANCE CONFORMEMENT A L'ANNEXE JOINTE A LA PRESENTE DELIBERATION.

**POUR : 20
CONTRE : 4**

Fait à Valenciennes, le 2 mars 2017
Le Président du Conseil d'Administration

Professeur Abdelhakim ARTIBA



Date de publication :

Projet d'établissement

Les 13 points votés au CA du 28 Février 2017

1- Vers l'Université Polytechnique des Hauts de France, structurée autour de deux pôles fortement interconnectés : le pôle Humanités et le pôle Sciences et Technologies.

La recherche dans le domaine des Humanités est organisée au sein de deux Equipes d'Accueils :

**2- Equipe d'Accueil Sciences et Industries de la Création : conception, écritures, arts, représentations, imaginaires,
3- Equipe d'Accueil Territoires, Pouvoirs et Valorisation : identités, coopérations, risques et organisations.**

Le trait d'union entre ces deux groupes de mots clés (axe transversal) trouve sens dans : Penser l'humain, l'interdisciplinarité et la technique, Patrimoines, mobilités, innovations.

La recherche dans le domaine des Sciences et Technologies est organisée autour de deux UMR CNRS et d'une Equipe d'Accueil :

4- Le LAMIH UMR CNRS 8201.

5- Le LMCPA devrait intégrer le LAMIH.

6- L'IEMN-DOAE UMR CNRS 8520.

7- Le LAMAV, EA transversale faisant des mathématiques un trait d'union entre plusieurs laboratoires.

Les formations dans le domaine des Sciences & Technologies, hors IUT, en préfiguration d'un INSA dont les contours juridiques dépendent de possibles évolutions réglementaires, sont organisées au sein :

8- D'une école du groupe INSA : ENSIAME des Hauts de France - groupe INSA, associant l'ENSIAME, la FSMS et l'ISTV, et d'une « entité légère »

8-1- L'école se voit allouer l'ensemble des personnels actuellement alloués à l'ENSIAME, la FSMS et l'ISTV, elle :

8-1-1- Prépare aux diplômes d'ingénieurs, de Mastères et de Masters internationaux,

8-1-2- Prépare à certains Masters portés actuellement par l'ISTV et la FSMS,

8-1-3- Envisage une augmentation du nombre de parcours ou de spécialités de diplôme d'ingénieur délivrés.

8-2- L'« entité légère » sans personnel affecté en propre :

8-2-1- Prépare aux diplômes de Licences, Licences Professionnelles et autres diplômes du 1^{er} cycle de l'Université Polytechnique actuellement portés par la FSMS et l'ISTV,

8-2-2- Prépare aux diplômes de Masters et autres diplômes du 2nd cycle de l'Université Polytechnique, actuellement portés par la FSMS et l'ISTV et qui ne sont préparés ni par l'école ni par une autre composante.

Les formations du domaine Humanités, hors IUT, sont organisées au sein de deux composantes :

9- Une Faculté des Sciences Juridiques, Économiques, Sociales et Managériales et d'un Institut Euro-Régional des Arts, des Sciences et Industries de la Création-Conception, Humanités-Langages.

9-1- La faculté héberge :

9-1-1 L'IAE – Ecole universitaire de management en préservant la marque IAE,

9-1-2- Les Licences, les Licences Pro et les Masters de la FDEG, de l'IPAG et de la partie SHS de la Flash.

9-2- L'Institut Euro-Régional des Arts, des Sciences et Industries de la Création-Conception, Humanités-Langages, regroupant la partie ALL de la Flash avec une forte mise en réseau avec notamment les écoles d'Arts, d'Architectures, Conservatoires..... de l'Euro-Région.

10- L'IUT porte les Diplômes Universitaires de Technologies et des Licences Pro, au sein des deux pôles.

11- L'organisation pédagogique du parcours de l'étudiant est réalisée à l'aide d'un portail multidisciplinaire.

12- Les modalités d'inscriptions, de sélection et les frais d'inscriptions dans l'ensemble des formations sont conformes aux règles nationales en vigueur.

13- Un statut expérimental est demandé en application de l'article L711-4 II du code de l'éducation. Ce statut expérimental est à soumettre aux tutelles au printemps 2017.